



Paiement en espèces de la cantine et du voyage

publié le 29/11/2019

Pour des raisons de clôture de budget, les familles désirant payer le voyage et la cantine en espèces, devront payer avant **le 11 décembre 2019, 17h00, à la gestion.**

Au-delà de cette date, la gestionnaire sera dans l'impossibilité d'accepter les espèces pour l'année 2019.

A partir du 06 JANVIER 2020, vous pourrez à nouveau payer en espèces à la gestion.

Merci pour votre compréhension

La Gestionnaire,



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.